

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTREAL

DANS LA BASILIQUE DE QUEBEC

À L'OCCASION DES

FETES JUBILAIRES DE L'UNIVERSITE LAVAL

MARDI, LE 24 JUIN 1902

Jubilaeus est et quinquagesimus annus.

C'est l'année jubilaire, l'année cinquantième.

(LÉVITIQUE, ch. XXV, v. II.)

Excellence,

Messieurs,

Mes frères,



L'UNIVERSITÉ Laval a été fondée en 1852 par le Séminaire de Québec. La charte royale, qui lui a été accordée par Sa Majesté la reine Victoria, a été signée à Westminster le 8 décembre de la même année. Par la bulle « *Inter varias sollicitudines* » du 15 avril 1876, le Souverain-Pontife Pie IX a donné à l'Université son complément, en lui accordant l'érection canonique solennelle avec les privilèges les plus étendus. Dès le principe, l'Université s'est placée sous la protection spéciale de la très sainte Vierge et a choisi pour sa fête patronale la fête de l'Immaculée Conception.

Ce sont, mes frères, les paroles de la courte notice officielle qui raconte les origines de l'une des plus grandes œuvres dont notre pays s'honore. Qui, parmi vous, ne les connaît pas ? Mais en les relisant dernièrement, je n'ai pu m'empêcher d'être frappé de leur sin-

plici
qui
mo
celle
nos
C'
nism
de tr
l'ava
caché
nism
explé
Mi
nous
super
gravé
chant
sa rec
Do
y a ci
l'émi
profe
jubile
Cel
natio
patric
Un g
cier u
Alma
blenfi
donc
de féc
Je